CCI VAR

**Le Président**

REÇU LE :
12 OCT. 2016
MAIRIE DE COTIGNAC

**Monsieur Jean-Pierre VERAN**
**Maire de Cotignac**
**Hôtel de Ville**

**83 570 COTIGNAC**

Toulon, le 07 OCT. 2016

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Notre Chambre consulaire est très attentive aux orientations de votre document en matière de développement économique, car il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'attractivité du territoire et l'évolution des entreprises qui y sont implantées.

La préservation des commerces et services de proximité est pour nous une nécessité pour assurer le maintien de la population et conforter le tissu villageois. Cet objectif est bien pris en compte dans vos orientations pour une meilleure maitrise du développement urbain, et nous vous encourageons donc à renforcer la mixité des fonctions au sein du village de manière à renforcer la vie de quartier et soutenir les activités de proximité. Aménagement qualitatif des espaces publics, amélioration du paysage urbain, organisation des accès et du stationnement pour réduire l'usage de la voiture et faciliter leur fréquentation : autant de démarches auxquelles nous sommes très favorables et qui permettront de préserver les activités économiques.
Nous avons également bien noté la délimitation d'un linéaire commercial, matérialisé sur le plan de zonage dans le centre villageois (zone UA), qui interdit le changement de destination des activités en rez-de-chaussée, permettant ainsi de consolider la vocation des commerces et services qui y sont implantés.

Votre action en faveur des activités locales s'affirme dans votre volonté de confirmer la vocation économique de la zone d'activités Loup à Loup, qui représente aujourd'hui le seul véritable site sur la commune destiné uniquement à l'économie. Comme vous le soulignez il est important de veiller à respecter l'équilibre commercial entre les activités du village et celles de la zone d'activités, en travaillant notamment sur la complémentarité de l'offre. Sur ce secteur (zone UE), la possibilité de réaliser une extension de la zone d'activités est un point positif, car cela permettra à terme de répondre en partie aux besoins identifiés en matière de foncier économique.

Nous notons par ailleurs avec satisfaction votre objectif en matière de développement des communications numériques, qui est pour nous un enjeu essentiel pour accompagner l'évolution des entreprises, mais aussi un facteur d'implantation aujourd'hui déterminant en fonction du type d'activité.

236 boulevard Maréchal Leclerc - CS 90008 - 83107 Toulon Cedex
T. 04 94 22 80 00 - F. 04 94 22 80 01 www.var.cci.fr

Le tourisme est un moteur de développement important pour la commune, et l'affirmation de cette vocation apparaît comme un des principaux objectifs dans votre projet. La diversification et la valorisation du patrimoine naturel, qui constitue l'identité forte du territoire, est un bon levier pour le développement du tourisme vert.
Le renforcement de l'accueil et de l'hébergement touristique est en enjeu essentiel pour développer un tourisme de séjour sur le territoire. A ce titre nous avons bien noté la présence dans votre document d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la Colle-Périgoulier, qui vise à répondre à ce besoin touristique et à renforcer les capacités d'hébergement sur la commune. Cela permettra d'offrir à la clientèle touristique la possibilité de se fixer durablement sur le territoire.

En matière de logements, nous adhérons à vos différentes dispositions en faveur d'une plus grande diversité du parc afin de répondre aux besoins des habitants (logements collectifs et intermédiaires). Il est en effet essentiel que les opérations de logements assurent un équilibre des fonctions urbaines sur la commune. Dans cette logique les Orientations d'Aménagements et de Programmations (OAP) à vocation d'habitat permettront d'apporter une réponse aux besoins en assurant une offre adaptée aux actifs du territoire. La problématique du logement pour actifs est aujourd'hui d'un réel enjeu économique sur lequel notre Chambre consulaire est particulièrement attentive.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout développement complémentaire sur l'ensemble de ces thématiques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Président,**

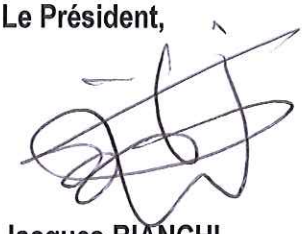

**Jacques BIANCHI**

**Affaire suivie par :**
**Direction Front Office**
**Pôle Prospective et Développement Territorial**
**Joanin MAILHAN**
**Tél : 04 94 22 80 13**